



15 décembre 2022

(22-9332)

Page: 1/3

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 14 décembre 2022, est distribuée à la demande de la délégation d'**Israël**. La notification concerne les importations effectuées dans le cadre de contingents tarifaires (**tableau MA:2**) pendant l'**année civile 2021**.

Tableau MA:2

ACCÈS AUX MARCHÉS: Israël

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021

Listes relatives aux engagements en matière de contingents tarifaires et autres

Code d'identification du contingent tarifaire	Désignation des produits (d'après la section I-B (ou I-A) de la Partie I de la Liste)	Numéro(s) du tarif compris dans la désignation des produits	Non ouvert	Année considérée			Unité	Montant du contingent tarifaire pour la période (d'après la section I-B (ou I-A) de la Partie I de la Liste)	Importations effectuées dans les limites du contingent pendant l'année	Taux d'utilisation ((4/3)*100)	Note
				Type	du	au					
				1	2						
ISRQ001	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	0204	<input type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	950	796	83,8%	
ISRQ002	Lait et crème de lait, concentrés, en poudre ou en granulés, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%	04021000	<input type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	1 200	3 943	100%*	
ISRQ003	Lait et crème de lait, concentrés, en poudre ou en granulés, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5%	04063010	<input type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	1 200	4 732	100%*	
ISRQ004	Fromages fondus	04069010	<input type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	125	156	100%*	
ISRQ005	Autres fromages	040690	<input type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	1 080	1 023	94,7%	
ISRQ006	Pruneaux	08132000	<input type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	600	1 240	100%*	(1)
ISRQ007	Noix communes	08023100, 08023200	<input checked="" type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	170			(2)
ISRQ008	Froment (blé) et méteil	1001	<input type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	450 000	1 785 492	100%*	
ISRQ009	Graisses et huiles alimentaires	15161011	<input checked="" type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	750			(3)
ISRQ010	Maïs doux	20058000, 20060090	<input type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	350	224	64%	
ISRQ011	Jus d'agrumes, concentrés	20091110, 20091120, 20091900, 20092900, 20093900	<input type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	160	21 887	100%*	(4)

Code d'identification du contingent tarifaire	Désignation des produits (d'après la section I-B (ou I-A) de la Partie I de la Liste)	Numéro(s) du tarif compris dans la désignation des produits	Non ouvert	Année considérée			Unité	Montant du contingent tarifaire pour la période (d'après la section I-B (ou I-A) de la Partie I de la Liste)	Importations effectuées dans les limites du contingent pendant l'année	Taux d'utilisation ((4/3)*100)	Note
				Type	du	au					
				1	2	3					
ISRQ012	Total: bovins vivants, viande bovine, abats de bovins et produits d'origine bovine	01022100, 01022900, 01023100, 01023900, 01029000, 0201, 0202, 02061000, 02062100, 02062200, 02062900, 1601, 1602, 1603	<input type="checkbox"/>	Civile	01/01/2021	31/12/2021	t	37 250	190 458	100%*	(5)

* Dans les cas où les importations effectuées dans le cadre du contingent dépassent le montant du contingent tarifaire, les taux d'utilisation sont plafonnés à 100%.

Notes:

- (1) ISRQ006 – Attribué aux États-Unis d'Amérique.
- (2) ISRQ007 – Israël n'a pas mis en œuvre de contingents tarifaires pour les produits repris à la section I-B de sa Liste étant donné que le taux de droit appliqué à toutes les importations de ces produits est inférieur ou égal au taux contingentaire.
- (3) ISRQ009 – Israël n'a pas mis en œuvre de contingents tarifaires pour les produits repris à la section I-B de sa Liste étant donné que le taux de droit appliqué à toutes les importations de ces produits est inférieur ou égal au taux contingentaire.
- (4) ISRQ011 – Importations dans le cadre du contingent (tonnes):
20091000: 12 244
20092000: 3 927
20093000: 5 706
- (5) ISRQ012 – Importations dans le cadre du contingent (tonnes):
 - reproducteurs de races pures de l'espèce bovine, vivants (01022100, 01023100): 0
 - autres animaux vivants de l'espèce bovine (01022900, 01023900, 01029000): 91 204
 - viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées (0201): 18 955
 - viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées (0202): 77 548
 - abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, frais ou réfrigérés (02061000): 0
 - abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, congelés (02062000): 2 751
 - saucisses de viandes d'animaux de l'espèce bovine (16010090): 0
 - préparations de viandes d'animaux de l'espèce bovine (16025000): 0
 - autres produits obtenus à partir de viandes d'animaux de l'espèce bovine (1603): 0